

L'an deux mil vingt et un, le 11 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de DESERTINES, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. LESTAS Bruno, Maire.

**Etaient Présents** : Mmes & MM. LESTAS B – BLANCHET E - - LEROYER S - JEANNEAU I - RETE J - LODE D - DESHAYES C - ANFRAY A - FOURMOND R - LEBLANC H.

**Absente Excusée** : BRICHET Marie

**Secrétaire de séance** : Mr Stéphane LEROYER

### **Projet boulangerie**

Monsieur le Maire fait le point sur la recherche effectuée auprès d'autres fournisseurs de distributeurs de produits frais. Celle-ci s'est avérée infructueuse.

Mr Blanchet Éric fait part de l'enquête menée auprès des diverses mairies et établissements utilisant ce type de distributeurs. Globalement, les retours sont positifs.

Mr Blanchet Éric présente les différents devis reçus pour l'installation du projet :

Distributeurs : 37 500 €

Electricité, sécurité, mise aux normes : 6193.23 €

Enseigne : 675 €

Dans le cadre du plan de relance, des subventions seront demandées à la Région et au Département.

Mr le Maire propose d'établir une convention d'un an avec Mr et Mme Joly.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte les devis.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Demande de subvention au titre du Plan de Relance à la Région.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du Plan de Relance, il est possible de demander des aides à la Région.

Suite au projet d'aménagement du cimetière communal et de la boulangerie (magasin autonome), Monsieur le Maire propose d'établir un dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le taux de la Région est de 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Plan de Relance.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Demande de subvention au titre du plan Mayenne Relance au Département**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du plan Mayenne Relance, le Département a décidé ce jour à contribuer à l'effort de redressement de l'activité locale. Dans ce cadre, la Commune bénéficie d'une dotation de 10 114 € qui sera affectée au projet de l'aménagement de la boulangerie (magasin autonome).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander la subvention de 10 114 euros au Conseil Départemental.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Modification du temps de travail au secrétariat de la mairie**

Mr le Maire explique au Conseil que suite au départ de la secrétaire de Pontmain qui intervenait sur la Commune de Désertines 14 h / semaine, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de Mme TANGUY Sylvie passant ainsi de 21h à 28h / semaine, sachant qu'une personne interviendra en renfort dès que possible 7h/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- Décide d'augmenter le temps de travail de Mme TANGUY Sylvie de 21h à 28h à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Effacement de dettes**

Mr le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal que la Commission de surendettement des particuliers de Mayenne a validé les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement de dettes avec une date d'application au 15/10/2020. En effet, il reste une somme de 1 461 € à régler. L'effacement de la dette s'impose à la collectivité et constitue donc une dépense à imputer à l'article 6542.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'accepter l'effacement de la dette pour la somme de 1 461 €
- de mandater cette somme au compte 6542
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

### **Nouvelle numérotation lieu-dit « Le Bas-Malaisé »**

Mr Blanchet Éric explique que suite à la demande du service du cadastre concernant la parcelle P 62 au Bas-Malaisé, il convient de numéroter cette nouvelle construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer le numéro 15 « le Bas Malaisé » à la parcelle P 62.

## **Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

.Aussi, à la suite à la proposition de la commission administrative paritaire du CDG 53 en date du 07 janvier 2021, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31h)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de créer à compter du 01 mars 2021 un emploi permanent à temps non complet (31 h) d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (grade d'avancement).
- supprime concomitamment le poste d'adjoint technique.

- Autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à ce dossier.

## **Questions diverses**

☞ Mr le Maire fait le point sur la déchetterie. Les grillages ont été installés, il reste quelques points à finaliser. Il rappelle qu'il est toujours possible de venir chercher la clé à la mairie sous condition.

Afin d'améliorer le service à la population, le Conseil Municipal décide d'élargir les jours d'ouverture. A compter du 1<sup>er</sup> février, la déchetterie sera ouverte le 2<sup>ème</sup> et le dernier vendredi du mois de 14h à 17h.

La séance est levée à 22 h 40.

Le 12 janvier 2021  
Le Maire,  
Bruno LESTAS